



Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin »
13 décembre 2013 à la Communauté de communes « La Brie des Morin », Bellot

Etaients présents :

- Mr Jean-François DELESALLE, Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000, vice-président de la Communauté de Communes La Brie des Morin
- Mr Jean GALLOIS, Maire de Bellot
- Mr Christophe ROSSIGNOL, élu de Saint-Cyr-sur-Morin, représente Mr DERVIN et Mr BIBERON
- Mr André VALLEE, Syndicat de la Propriété Agricole
- Mr Aline GIRARD, SAGE des deux Morin
- Mr Philippe BUSCH, Nature Environnement 77
- Mme Christine MORATELLI, Comité Départemental de Canoë Kayak de Seine-et-Marne
- Mlle Marie MELIN, Chargée de mission Zones Humides, Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN)
- Mr Jean ALLARDI, Membre du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel d'Ile-de-France (CSRPN)
- Mme Sylvie FORTEAUX, Direction Régionale et Inter-régionale de l'Environnement et de l'Energie
- Mr Roland RODDE, Chargé de mission Natura 2000 et Trame Verte et Bleue, Service Environnement et Prévention des Risques Pôle Forêt, Chasse, Pêche et Milieux naturels, Direction Départementale des Territoire (DDT) de Seine-et-Marne
- Mme Marlène MOITY, Chargée d'études Biodiversité, co-animatrice du site Natura 2000, Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
- Mlle Klaire HOUËIX, Chef de projets Milieux Aquatiques, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Mlle Clémentine GAND, Chargée d'études Natura 2000, co-animatrice du site Natura 2000, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Mr Alexandre FERRE, Chargé d'études Natura 2000, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique



Etaient excusés :

- Mme Valérie AUGUSTE, Equipe Départementale d'Assistance Technique à l'Entretien des Rivières (EDATER), Conseil Général de Seine-et-Marne
- Mme Francine ZIMMERLIN, secrétaire générale à la sous-préfecture de Provins
- Mr José DERVIN, Maire de La Trétoire
- Mr Jean-Georges DENIZOT, Maire de Saint-Cyr-sur-Morin
- Mr BIBERON, élu à la Chambre d'Agriculture
- Mr Olivier PATRIMONIO, Chargé de mission Natura, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) Ile-de-France
- Mme Sandrine POMMIER, Responsable administratif de la Communauté de Communes La Brie des Morin

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

- **Rappels sur Natura 2000 et sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » (Clémentine GAND)**
- **Présentation de la mise en œuvre de l'animation du Document d'Objectifs (DOCOB) (Clémentine GAND)**
- **Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » lors de l'année 2013 (Marlène MOITY et Clémentine GAND)**
- **Actions et perspectives pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » pour l'année 2014 (Marlène MOITY et Clémentine GAND)**
- **Présentation des résultats de l'étude menée par la SNPN sur la population de Sonneurs à ventre jaune (*Bombina variegata*) (Marie MELIN)**

Jean-François DELESALLE, Président du Comité de pilotage, ouvre la séance en rappelant qu'il s'agit du deuxième Comité de Pilotage d'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

Clémentine GAND, nouvelle animatrice pour le site Natura 2000 depuis le dernier COPIL, se présente, propose un tour de table et rappelle l'ordre du jour.



CONTENU DES PROPOS

1. Rappels sur Natura 2000 et sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin »

Clémentine GAND rappelle que la démarche Natura 2000 est un projet européen dont l'objectif principal est la protection de milieux naturels qui présentent une faune et une flore remarquables au sein d'un réseau européen cohérent, qui repose sur la mise en place des deux Directives « Habitats, Faune, Flore » de 1992 et « Oiseaux » de 1979.

Le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » est résumé sous forme des principales informations :

- Il représente un linéaire de cours d'eau de 23 km pour une superficie de 4 ha ;
- Concerne 9 communes ;
- C'est une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) du fait de son classement en avril 2007 au titre de la Directive « Habitat – Faune – Flore » ;
- Il est animé depuis juillet 2012.

Clémentine GAND illustre, sur la diapositive suivante, les espèces et habitat d'intérêt communautaire que sont :

- ✓ Le Chabot,
- ✓ La Lamproie de planer
- ✓ « Rivière des étages planitaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et de *Callitricho-Bratichion* »

2. Présentation de la mise en œuvre de l'animation du Document d'Objectifs (DOCOB)

L'animation d'un site Natura 2000 est menée grâce à la désignation par l'Etat d'une structure animatrice. Sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », c'est la Communauté de communes « la Brie des Morin » qui a été choisie pour ce rôle. Cette dernière a mandaté le groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique / Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne pour mener à bien cette mission.

L'animation d'un site Natura 2000 c'est **conserver, valoriser** les espèces et les habitats naturels, **en concertation** avec les riverains, les élus et les acteurs locaux, **pour concilier** les activités socio-économiques avec la préservation du patrimoine biologique, grâce à des **contractualisations volontaires** entre les propriétaires ou les gestionnaires et l'Etat (Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000 et Mesures Agro-environnementales territorialisées).



Marlène Moity présente les principaux items de l'animation portés par la chambre d'agriculture :

- ✓ Le rassemblement des données locales (données internes CA77) ;
- ✓ L'animation de terrain ;
- ✓ L'accompagnement et la formation des agriculteurs ;
- ✓ Le suivi des agriculteurs ;
- ✓ La gestion administrative du DOCOB ;
- ✓ La communication.

La phase d'animation de terrain permet de délivrer des conseils auprès des agriculteurs grâce à une expertise agronomique et environnementale. Cela se traduit par des réunions collectives débouchant vers des rencontres individuelles et la réalisation de diagnostics biodiversité. Une fois ces étapes réalisées, le diagnostic est restitué à chaque agriculteur avec des propositions d'aménagements et une simulation économique en cas d'engagement en MAEt. Lorsque des projets se profilent, l'animation passe également par l'accompagnement des agriculteurs dans le montage de leurs dossiers administratifs.

La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne, dans son accompagnement individuel des agriculteurs et les formations qu'elle diffuse, apporte des conseils agronomiques et technico-économiques. Les formations proposées sont les suivantes :

- Formation Production Intégrée ;
- Formation entretien de ripisylve ;
- Formation plantation et entretien de haies ;
- Formation reconnaissance des auxiliaires ;
- Autres formations en fonction des demandes.

Le suivi des agriculteurs permet de prodiguer des conseils, d'établir une proximité et un suivi tout au long de l'année. Cela permet de suivre les agriculteurs engagés dans des MAEt (suivi du respect du cahier des charges, suivi des engagements avec retour annuel sur les exploitations,...). Cela permet également d'accompagner les agriculteurs dans leurs pratiques agricoles parcellaires, avec l'enregistrement des pratiques agricoles et les calculs d'indicateurs (IFT,...) mais également de les aider à monter leurs dossiers administratifs.

La mise en œuvre du Document d'Objectifs est également soumise à une gestion administrative, avec la mise en place de réunions de coordination entre co-animateurs du site (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne). Cela est également réalisé via le suivi des temps d'animation et des données dans l'outil SUDOCO, ainsi que la rédaction d'un bilan d'activités annuel.



La communication réalisée par la Chambre d'Agriculture lors de l'animation du site Natura 2000 se décline sous la forme de plusieurs supports spécifiques :

- Bulletin d'information aux agriculteurs ;
- Cahier des charges des MAEt ;
- Plaquette de présentation des MAEt ;
- Fiches techniques (haies, PVE)
- Diaporama pour la tenue de réunion ;
- Cahier d'enregistrement des pratiques pour MAEt ;
- Cahier sur les exigences complémentaires des MAEt ;
- Notices à destination des agriculteurs pour la PAC ;
- ...

Roland RODDE demande si le Bulletin d'Information aux agriculteurs est spécifique au site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ». Marlène MOITY répond que oui et que ce document est actuellement en cours de validation.

3. Actions réalisées dans le cadre de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » lors de l'année 2013.

3.1. Les actions menées en 2013 par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Clémentine GAND expose les actions menées en 2013 par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

✓ Communication / Information :

Le Bulletin Info Site n°1 a été édité et envoyé par courrier en Mai 2013 aux 479 propriétaires sur le site Natura 2000. Sur la totalité des courriers envoyés, 17% de ceux-ci ont été retournés par la Poste (soit 80 propriétaires). Cela représente environ 55 ha de parcelles éligibles à la Charte et aux Contrats Natura 2000.

Roland RODDE demande si la surface totale que représente les parcelles attenantes au site Natura 2000, visées par les 479 courriers et éligibles à la Charte et aux Contrats Natura 2000, a été calculée. Clémentine GAND répond que non cela n'a pas été fait.

Jean GALLOIS, demande à quoi correspondent les 55 ha de parcelles précédemment citées car le site Natura 2000 ne représente que 4 ha. Roland RODDE répond que le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » correspond uniquement au lit mineur de la rivière. Cependant,



dans le cadre de la contractualisation relative à Natura 2000, pour les sites cours d'eau, les parcelles attenantes au Petit Morin sont éligibles dans leur intégralité à la Charte Natura 2000, partiellement ou dans leur intégralité en fonction des Contrats Natura 2000.

Philippe BUSCH demande si une partie seulement de la parcelle peut être contractualisée, notamment sur les parcelles agricoles. Roland RODDE poursuit sa réponse. En ce qui concerne les MAEt, c'est l'intégralité de l'îlot PAC qui est éligible à partir du moment où celui-ci est attenant au Petit Morin. La contractualisation est ensuite envisagée à partir d'un diagnostic d'exploitation. Le site Natura 2000 a une surface de 4 ha mais les opportunités de contractualisation sont bien supérieures à cette surface de 4 ha limitée au milieu purement aquatique. Marlène MOITY précise qu'une partie d'îlot peut être engagé, mais que pour certaines mesures, une surface minimale doit être engagée.

Jean GALLOIS demande si les locataires sont touchés par les courriers envoyés. Clémentine GAND répond que les locataires ne sont pas destinataires des courriers car leurs coordonnées ne sont pas accessibles au cadastre.

Christophe ROSSIGNOL se demande s'il n'y a pas un problème dans ce fonctionnement car les exploitants sont souvent locataires des terres qu'ils cultivent et donc, dans le cas des MAEt, ce sont les locataires qui s'y engagent. Marlène MOITY répond que c'est la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne qui s'occupe de contacter les agriculteurs pour les MAEt ; leurs coordonnées sont donc connues par cette structure.

Clémentine GAND reprend avec les actions de communication mise en œuvre en 2013. La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique au travers de sa participation habituelle au 10e Forum de Provins a pu mettre en place une conférence pour 2 classes de lycéens (≈70 élèves et leurs accompagnateurs) sur le thème de la protection de la biodiversité au travers de la politique Natura 2000, intitulée « Natura 2000, une politique européenne au service des habitats et des espèces ». Une conférence grand public intitulée « Conférence Natura 2000 : Quels enjeux, quels objectifs ? » a également été réalisée. Tous les animateurs de site Natura 2000 compris dans le canton de Provins ont pris part à cet événement qui a eu lieu le 12 novembre 2013 et a rassemblé 17 auditeurs et 6 intervenants.

Jean-François DELESALLE précise qu'il faudrait ajouter à cela le nombre de personnes qui ont fréquenté le stand de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Clémentine GAND lui répond qu'en effet l'exposition itinérante du site Natura 2000 « Rivière du Dragon » y était installée et qu'elle reprend de nombreux sujets communs avec le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a proposé des animations aux écoles élémentaires des 9 communes du site Natura 2000 et malgré une relance par courrier, aucun instituteur n'a sollicité notre intervention.



Le Site Internet du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été créé en fin d'année 2013, sur le site Internet commun à tous les sites Natura 2000 de Seine-et-Marne. L'intégration de son contenu est en cours de réalisation. Des actualités sont régulièrement ajoutées. A l'heure actuelle, il contient une description du site Natura 2000 et les informations essentielles sur l'habitat et les espèces d'intérêt communautaire. Les documents officiels y sont également téléchargeables (Documents d'Objectifs, Charte Natura 2000, Contrats Natura 2000, Mesures Agro-Environnementales territorialisées, Comptes-rendus de Comité de pilotage, etc.). Il est consultable à l'adresse suivante : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-petit-morin>

Jean-François DELESALLE demande si l'adresse de ce site Internet peut d'ores et déjà être intégrée sur le site Internet de la Communauté de communes « La Brie des Morins » et dans un prochain bulletin communautaire. Clémentine GAND répond que c'est une possibilité intéressante.

Les suivis écologiques réalisés par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sont ensuite résumés :

✓ Les pêches électriques :

Elles ont eu lieu les 17 et 18 septembre et ont représenté 2 jours de terrain à 13 puis 12 personnes, ce à quoi il faut rajouter le temps de préparation et de rédaction du rapport. Elles permettent le suivi de l'évolution des espèces d'intérêt communautaire et du peuplement piscicole de la rivière. Elles ont été réalisées sur 3 stations représentatives du milieu en termes d'habitats naturels aquatiques (1 station de référence + 2 nouvelles stations).

Roland RODDE précise qu'il y a une station de référence, celle établie lors de l'élaboration du DOCOB et qu'il existe 4 autres nouvelles stations qui sont pêchées par pair, alternativement, une fois tous les deux ans.

Jean GALLOIS demande comment sont définies les stations de pêches électriques. Klaire HOUEIX répond que le suivi des espèces piscicoles par pêche électrique est un suivi scientifique normalisé. Il faut donc se référer aux prescriptions édictées dans la méthodologie. Pour établir une station de pêche électrique, il faut donc que le linéaire prospecté soit représentatif des habitats aquatiques présents sur toute la longueur du cours d'eau, que la hauteur d'eau soit suffisamment basse pour permettre la prospection à pied, que la longueur de la station soit égale à 10 fois la largeur du cours d'eau à cet endroit, que des accès au lit mineur soient faciles à cause du matériel relativement important et lourd mais également pour garantir la sécurité des équipes.



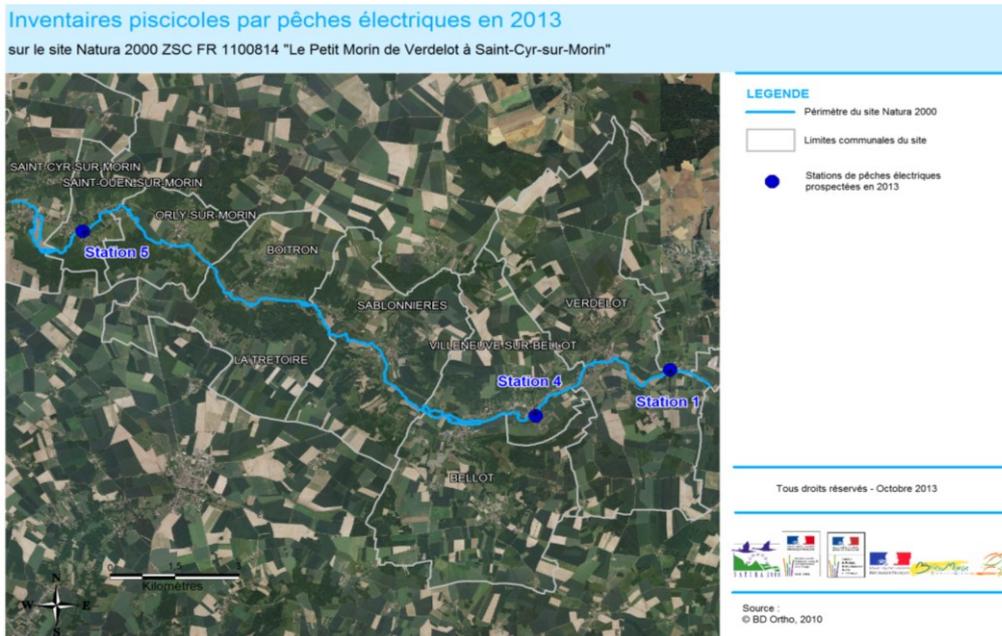
✓ Le suivi de la reproduction de la Lamproie de planer :

Ce suivi a eu lieu du 25 mars au 16 mai et a représenté 13 demi-journées de terrain à 2 personnes, ce à quoi il faut ajouter le temps de préparation et celui de rédaction du rapport. Il a eu lieu sur les 3 stations d'inventaire piscicole suivies depuis le lancement de l'animation du site Natura 2000.

✓ L'inventaire floristique :

Ce suivi a pour objectif d'observer l'évolution de l'habitat naturel « Rivières à Renoncules Flottantes » sur les deux tronçons du Petit Morin en site Natura 2000 où son état de conservation a été considéré comme favorable lors de l'élaboration du DOCOB. Il s'est déroulé le 26 juin et le 15 juillet 2013. Cela a représenté 2 jours de terrains à 2 personnes, ce à quoi il faut ajouter le temps de préparation et celui de rédaction du rapport.

✓ Résultats des pêches électriques :



- Le Chabot est présent sur les 3 stations.
- La Lamproie de planer est présente sur les 3 stations.
- 15 espèces de poissons ont été capturées en 2012 et 16 espèces en 2013.
- Au moins 20 espèces sont présentes sur le site.

Les différences de cortège piscicole entre 2012 et 2013 sont probablement dues à l'alternance de prospection des stations d'inventaire piscicole.



Station 1 - La couarde à Verdelot

Espèces	Effectifs	Résultats
Chabot	279	Population structurée et reproduction effective sur cette station après analyse des classes de tailles. → Population viable
Lamproie de planer	de 4	Baisse des effectifs : 11 métamorphosées sur les 12 capturées en 2012, seulement 4 en 2013 dont 1 individu métamorphosé.

Station n°4 –Le pont de Villeneuve-sur-Bellot

Espèces	Effectifs	Résultats
Chabot	510	Population structurée, reproduction effective en 2013 → Population viable
Lamproie de planer	de 14	Aucune tendance ne peut être dégagée avec ses résultats. A noter la proximité de zones favorables à la reproduction et de petites zones de croissance.

Station n°5-Saint-Ouen-sur-Morin

Espèces	Effectifs	Résultats
Chabot	193	Population structurée et reproduction effective sur cette station après analyse des classes de tailles. → Population viable
Lamproie de planer	de 4	Aucune tendance ne peut être dégagée, 50% des individus étaient métamorphosés

Philippe BUSCH demande à quoi correspond une Lamproie métamorphosée comme évoqué dans les résultats. La réponse est que l'évolution de l'anatomie de la Lamproie de planer change au cours de son cycle biologique. En effet lorsqu'elle est en phase de croissance, enfouie dans les sédiments, elle ne possède pas d'yeux, ainsi que d'autres caractéristiques anatomiques non observables. Quelques mois avant de devenir adulte, l'individu entre en période de métamorphose, ses yeux se développent, son système digestif s'atrophie, etc. A la période propice pour la reproduction, la Lamproie de planer devenue adulte car totalement métamorphosée, sort des sédiments pour rejoindre ses partenaires sexuels et se reproduire. Ce stade métamorphosé est reconnaissable par la présence des yeux bien développés, des pores branchiaux individualisés et de nageoires bien développées.

Philippe BUSCH demande où se situe la station de pêche électrique à la Couarde. Klaire HOUËIX répond qu'elle se situe effectivement dans le bras naturel où les zones d'atterrissement propices à la croissance des Lamproies de planer peuvent être remaniées par des conditions hydrologiques d'origines naturelles ou anthropiques.

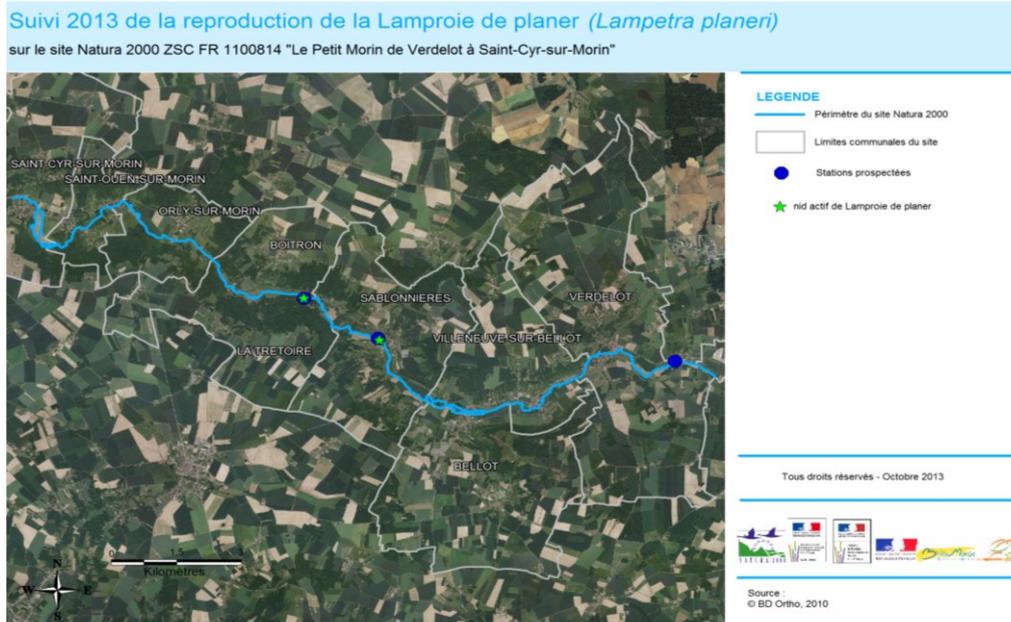
✓ Résultat du suivi de la reproduction de la Lamproie de planer :

- 2 nids actifs, occupés chacun de 5 et 15 individus, ont été observés;
- Aucun nid potentiel, n'a été observé. Cela est probablement dû aux mauvaises conditions hydrologiques qui ne permettaient pas de visualiser nettement le fond du lit mineur ;



- Aucun individu nageant n'a été comptabilisé pour les mêmes raisons précédemment évoquées.

Roland RODDE demande si dans la bibliographie, il existe des données qui montrent que les régimes hydrologiques perturbants tels que de fortes crues, génèrent des modifications ou des impacts sur la reproduction de la Lamproie de planer. Clémentine GAND répond qu'effectivement un régime hydrologique instable perturbe la reproduction des Lamproies de planer, tout comme des températures de l'eau trop basses. Les individus déclenchent alors leurs comportements reproducteurs plus tard dans la saison, lorsque les conditions hydrologiques et de températures sont de nouveau favorables.



✓ L'inventaire floristique :

En 2013 trois petites stations de l'habitat d'intérêt communautaire ont été retrouvées sur les communes de Villeneuve-sur-Bellot et La Trétoire car les conditions hydrologiques ont permis la floraison des herbiers et l'observation de ceux restés au stade végétatif.

Jean GALLOIS demande où se trouve précisément les herbiers de l'habitat d'intérêt communautaire. Clémentine GAND précise que cet habitat a besoin de beaucoup de lumière pour se développer, ainsi que d'une faible profondeur d'eau, c'est pourquoi les herbiers ont été retrouvés au niveau de radier à proximité d'ouvrages hydrauliques.

Le débat a ensuite évolué sur les possibilités de favoriser les herbiers de cet habitat d'intérêt communautaire. En l'occurrence, des ouvertures dans les boisements de berges sont possibles, mais réalisés avec parcimonie et uniquement au niveau de radiers (zones où le courant est rapide et la



profondeur de l'eau est faible). Tout comme cela est préconisé, quelles que soit les espèces, animales ou végétales, le prélèvement de plants dans les herbiers existants pour les réimplanter dans un autre secteur est totalement à proscrire. En effet cela affaiblit considérablement les herbiers déjà implantés et dont l'état de conservation a été constaté comme étant défavorable. De plus les résultats de repousse sur les secteurs « réensemencés » sont très souvent des échecs car le milieu récepteur n'est pas assez favorable, sinon l'espèce se serait réinstallée par elle-même.

Klaire HOUEIX précise que tous les tronçons du Petit Morin n'ont pas été prospectés et que toutes les observations qui pourraient avoir été faites sont intéressantes et que chacun est invité à les porter à connaissance des structures animatrices. Christine MORATELLI propose de participer à la localisation des herbiers de Renoncules aquatiques grâce aux pratiquants de canoë kayak, car par exemple, une de ces stations est bien connue des pratiquants.

✓ Bilan des suivis écologiques :

- Le Chabot a une population structurée sur le cours d'eau, représentant environ 15% de la biomasse piscicole et montre des indices de reproduction. La population de cette espèce d'intérêt communautaire est viable.
- La Lamproie de planer est difficile à capturer donc l'analyse de la structuration et de la viabilité de la population est difficile à effectuer. Une perte d'effectifs sur la station 1 et des indices de reproduction mitigés sont à noter pour 2013.
- L'habitat naturel « Rivières à Renoncules flottantes » est en état de conservation défavorable et très faiblement présent sur le site.

La gestion des ouvrages et de la réglementation qui s'y applique ont été évoquées. En effet une mauvaise gestion des vannages par leurs propriétaires, peut entraîner des perturbations sur le milieu aquatique et ses espèces animales et végétales. Cependant au vu de la législation en vigueur, aucune contrainte ne peut être imposée à un propriétaire quant à l'ouverture de ses vannages.

Roland RODDE demande pourquoi les stations de pêche électrique de 2013 n'ont pas été prospectées pour la reproduction de la Lamproie de planer. Klaire HOUEIX répond que ces stations n'avaient pas encore été validées ni inventoriées pour s'assurer de la présence de la Lamproie de planer sur ces secteurs.

✓ **La contractualisation :**

Clémentine GAND présente ensuite la contractualisation mise en place par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique lors de l'année 2013. En voici les principales actions :



- Délibération favorable du Conseil d'administration de la Fédération de Seine-et-Marne pour l'adhésion à la Charte Natura 2000 sur sa parcelle de Saint-Ouen-sur-Morin,
- Prise de contacts avec des riverains :
 - 1 propriétaire à recontacter après l'envoi du compte-rendu de réunion publique,
 - 1 propriétaire de moulin.

La reformulation graphique de la Charte Natura 2000 n'a pas pu être effectuée comme ce qui avait été envisagé. Lorsque la nouvelle mise en forme de la Charte Natura 2000 du site « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » sera finalisée, Clémentine GAND propose de la soumettre à la validation du Comité de Pilotage par envoi informatique. Roland RODDE précise que le contenu de la Charte Natura 2000 sera conservé dans son intégralité et que la validation du Comité de Pilotage ne devra concerner que la mise en forme, le contenu de la Charte Natura 2000 ayant déjà été validé par arrêté préfectoral lors de la validation du DOCOB.

✓ **Organisation de la concertation**

La concertation a été menée en 2013 sous la forme des actions suivantes :

- Organisation d'une réunion publique d'information sur l'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » le 26 Novembre 2013.

Cette réunion a rassemblé 35 personnes, soit 9% des personnes contactées par courrier. Il a été constaté une forte présence des élus et des réticences des riverains face à Natura 2000, du fait de l'amalgame constaté avec la politique nationale de restauration des continuités écologiques. Cette réunion fera l'objet d'un compte-rendu, envoyé en même temps que le prochain Bulletin Info Site.

✓ **La veille juridique :**

- Formation des élus à l'**Evaluation des Incidences Natura 2000**, le 24 Octobre 2013, (12 personnes présentes).
 - Réalisation de fiches de synthèse (site Natura 2000 / espèces / habitat naturel) d'aide pour la réalisation de l'Evaluation des Incidences Natura 2000 qui seront mises à disposition des mairies au cours de l'année 2014.
- ✓ Suivi de 4 dossiers d'Evaluation des Incidences :
- PLU de La Trétoire
 - Une compétition de Canoë-kayak
 - Une compétition de course à pied (Ultra-trail)
 - Une demande de renseignements sur des travaux de drainage



Roland RODDE demande si les travaux de drainage se situeraient en zone forestière ou agricole. Marlène MOITY répond que ces travaux seraient envisagés en zone agricole sur des prairies pâturées.

Christine MORATELLI précise que cette compétition de canoë kayak a lieu tous les ans depuis de nombreuses années sur le Petit Morin. Elle ajoute que la Fédération nationale de Canoë Kayak a mis en place un système de « pagaie couleur » qui atteste du niveau de ses adhérents, dans lequel la connaissance du milieu naturel prend une place importante. De ce fait, elle propose de réaliser une animation spécifique autour du milieu naturel et de Natura 2000 auprès des enfants du club de Verdelot.

Jean GALLOIS demande si le bureau d'études qui réalise le PLU de la commune de Bellot a contacté les animatrices du site Natura 2000 à ce sujet. La réponse est négative.

Roland RODDE précise également qu'il convient d'être vigilant sur le classement ou non en EBC des rives du Petit Morin lors de la révision des documents d'urbanisme. En effet, bien que le classement en EBC apporte une protection forte (interdiction de défricher), il conduit également à ajouter une contrainte en cas de coupe. En effet, toute coupe en EBC est soumise à déclaration préalable. Seule exception, pour les propriétaires ayant un document de gestion agréé (Plan simple de gestion obligatoire pour des surfaces supérieures à 25 hectares) si les coupes sont prévues dans celui-ci. En l'absence de classement en EBC, le défrichement est possible. Toutefois, une autorisation de défrichement est nécessaire dès le 1er are défriché. Au-delà de 0,5 ha défriché, un dossier d'examen au cas par cas des projets donnant lieu à décision d'obligation ou de dispense d'étude d'impact doit être déposé.

Aline GIRARD précise que le SAGE des deux Morin sera validé par la Commission Locale de l'Eau au cours de l'année 2014, et que celui-ci demande que les ripisylves soient prises en compte dans les PLU. Elle précise également suite à une question de Jean ALLARDI que le SAGE s'étend des sources des Morin à leur confluence avec la Marne, ainsi que tous leurs affluents.

✓ **Suivi administratif :**

- Organisation du Comité de Pilotage 2013
- Rédaction des rapports de suivis écologiques et du bilan annuel d'activités
- Suivi des actions et des temps d'activité dans SUDOCO

3.2. Les actions menées en 2013 par La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

Marlène MOITY présente ensuite les actions menées en 2013 par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne dans le cadre de l'animation du site Natura 2000.



✓ **L'agriculture sur le site Natura 2000 « Petit Morin »**

○ **En quelques chiffres:**

Sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin », l'activité agricole représente :

- 29 agriculteurs
- 230 ha de surface agricole concernés
- 53 parcelles
- Des cultures variées : Céréales, maïs, colza, prairies, jachères

✓ **Les Actions réalisées en 2013 par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne**

Les actions menées en 2013 sont les suivantes :

- Recherche des données des agriculteurs et cartographie du parcellaire
- Réunion collective d'animation le 21 février 2013
 - Présentation de l'animation du site
 - Présentation des mesures ouvertes

Lors de cette réunion, 7 agriculteurs étaient présents. Cela a permis de prendre contact avec ceux-ci.

- Recherche et contact des éleveurs ayant des prairies pâturés le long du Petit Morin

=> **Plusieurs contacts mais aucune contractualisation**

Marlène Moity apporte quelques raisons de la non-contractualisation:

- Méconnaissance de la nouvelle réglementation agricole

->en attentes des nouvelles directives et obligations

- Trop de contraintes administratives
- Montant pas assez incitatif par rapport au cours des céréales
- Risque de contrôle supplémentaire

Roland RODDE demande quelle est la part représentative des 3 éleveurs intéressés pour la mise en place d'abreuvoirs et de clôtures, sur tous ceux concernés par des abreuvoirs sauvages dans le Petit Morin. Marlène MOITY répond que le nombre exacte d'éleveurs concernés par cette problématique n'est pas encore connu.



4. Actions et perspectives pour l'animation du DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » pour l'année 2014

4.1. Perspectives 2014 de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique :

✓ Communication / Information :

- Réalisation du 2^e Bulletin Infosite et envoi avec le compte-rendu de réunion publique,
- Création d'une exposition itinérante sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin »,
- Organisation d'une réunion publique d'information,
- Animation auprès des scolaires ,
- Proposer des formations aux élus sur les milieux naturels (ripisylve et « rivière à Renoncules flottantes »),
- Actualisation régulière du site Internet.

✓ Contractualisation :

- Rdv déjà pris pour début 2014 avec un propriétaire de moulin,
- Contacter chaque mairie propriétaire en site Natura 2000 pour évoquer la signature de la Charte Natura 2000,
- Contacter individuellement les riverains avec une stratégie de surface

✓ Suivis écologiques :

- 3 stations prospectées par pêche électrique,
- 2 stations de suivi floristique de l'habitat « Rivières à Renoncules flottantes »,
- Maintien du suivi de la reproduction de la Lamproie de planer.

Clémentine GAND pose la question du maintien du suivi de la reproduction de la Lamproie de planer car le rapport coûts / bénéfices de ce suivi est très faible. En effet sa mise en œuvre est lourde en moyens humains, par le nombre de passages à effectuer chaque semaine sur toute la période propice (mi-mars à mi-mai) et les résultats obtenus ne peuvent pas faire l'objet d'une quantification car trop faibles et très aléatoires.

La réponse des membres du COFIL est unanime pour la poursuite de ce suivi mais de façon « allégée », afin que la reproduction de la Lamproie de planer puisse être avérée sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ». Le protocole déjà mis en place sera donc poursuivi en 2014. Cependant son rôle ne sera plus de quantifier la reproduction mais uniquement d'observer au moins une tentative de reproduction. Le suivi sera donc arrêté à partir du moment où un nid actif de Lamproies de planer sera observé dans le cours d'eau.



✓ **Veille juridique :**

- Proposition d'une formation aux EIN 2000 si besoin (grand public et / ou élus locaux suite aux élections municipales de 2014)

Jean-François DELESALLE propose de faire une intervention lors du Conseil communautaire pour informer les élus sur la formation aux Evaluations des Incidences Natura 2000, ou au minimum d'en proposer le principe pour constater si des élus sont intéressés.

✓ **Suivi administratif :**

- Organisation du COPIL 2014
- Suivi des actions et des temps d'activité dans SUDOCO
- Rédaction des rapports de suivis écologiques et du bilan annuel d'activité

4.2. Perspectives 2014 de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne :

- ✓ Projet de réalisation de clôture et abreuvoir sur des prairies pâturées d'au moins 3 agriculteurs
- ✓ Engagement en MAEt pour au moins 1 agriculteur
- ✓ Réalisation de Diagnostic Biodiversité d'exploitation (2 à réaliser début 2014)
- ✓ Réunion avec le président de canton de la FDSEA et d'autres agriculteurs en janvier
- ✓ Ouverture de nouvelles mesures MAE
- MAE Actuelles : 7 mesures ouvertes
 - Création et gestion des surfaces en herbes (4 mesures)
 - Mesures réduction de phyto (2 mesures)
 - Entretien de ripisylves
- Demande des agriculteurs d'ouvrir de nouvelles mesures de types création ou entretien de couverts
- Proposition de 3 nouvelles mesures (déjà ouvertes sur d'autres territoires Natura 2000 et Biodiversité)

SITE FR 1100814 – LE PETIT MORIN DE VERDELLOT A SAINT-CYR-SUR-MORIN



Code mesure	Libellé mesure	Montant unitaire annuel en euros	Unité	Type de couvert	Engagement unitaire 1	Engagement unitaire 2	Engagement unitaire 3	Engagement unitaire 4	CI1 Formation PI	CI4 Diagnostic individuel
IF_PEMO_HE1	Gestion couvert herbacé avec limitation de la fertilisation	196,00	S	Surfaces herbe	SOCLEH01 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_02 limitation ferti 40 U N 102,86 €		non	oui
IF_PEMO_HE2	Gestion couvert herbacé sans fertilisation	228,00	S	Surfaces herbe	SOCLEH01 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_03 absence ferti 135 €		non	oui
IF_PEMO_HE3	Création et gestion couvert herbacé avec limitation fertilisation	354,00	S	Surfaces herbe	SOCLEH01 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_02 limitation ferti 40 U N 102,86 €	COUVER06 158 €	non	oui
IF_PEMO_HE4	Création et gestion d'un couvert herbacé sans fertilisation	386,00	S	Surfaces herbe	SOCLEH01 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_03 absence ferti 135 €	COUVER06 158 €	non	oui
IF_PEMO_GC2	Réduction phyto - 40% herbi et - 50% hors herbi	188,00	S	Grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_04 77€	PHYTO_05 100€		oui	oui
IF_PEMO_GC7	Absence de traitement herbicide	141,00	S	Grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_02 130€			oui	oui
IF_PEMO_RI1	Entretien de la ripisylve	0,99	L	Ripisylve	LINEA_03 0,99€				non	oui

○ **AU1 - Création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique – (COUVERT07)**

Montant : 548€/ha/an

Cultures éligibles : Grandes cultures ou gel

Surface minimale : 10 ares ou bandes de 10m de large



Absence d'intervention mécanique du 1^{er} avril au 15 janvier
Absence produits phytosanitaire
Absence de fertilisation

○ **GE1 – Amélioration d'un couvert en gel – (COUVERT08)**

Montant : 126€/ha/an

Cultures éligibles : Grandes cultures ou gel

Surfaces minimum: 10 ares ou bandes de 10m de large

Absence d'intervention mécanique du 1^{er} mai au 31 juillet

Absence de traitement phytosanitaire

Absence de fertilisation

○ **ZR1 – Création et entretien de zones refuges pour la faune – (COUVERT05)**

Montant : 392€/ha/an

Cultures éligibles : grandes cultures

Implantées entre 2 parcelles culturales contigües ou en rupture de parcelles culturales, les parcelles ne doivent pas excéder 15ha

Implantée dans la continuité d'autres éléments du paysage

Absence d'intervention mécanique du 1^{er} mai au 31 juillet

Absence de traitement phytosanitaire

Absence de fertilisation

Roland RODDE précise que ces 3 mesures n'ont pas été ouvertes initialement car elles n'existaient pas lorsque le DOCOB a été élaboré, d'autant plus que le DOCOB du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été le premier à être élaboré en Seine-et-Marne pour un « site rivière ».

Marlène MOITY ajoute que ces propositions répondent à des demandes des agriculteurs. La suite des échanges à ce sujet évoque qu'il n'y a pas besoin de procéder à des modifications du DOCOB ni de faire de demande d'avenant. La proposition est validée par le COPIL. Ces mesures seront présentées en CRAE en février 2014 et ne devraient pas rencontrer d'opposition à leur validation.



✓ Synthèse des mesures à ouvrir sur le territoire Natura 2000 Petit Morin

Code mesure	Libellé mesure	Montant unitaire annuel en euros	Unité	Type de couvert	Engagement unitaire 1	CI1 Formation PI	CI4 Diagnostic individuel
IF_PEMO_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique et floristique	548,00	S	Grande culture	COUVERT07	non	oui
IF_PEMO_GE1	Amélioration d'un couvert en gel	126,00	S	Grande culture	COUVERT08	non	oui
IF_PEMO_ZR1	Création et entretien de zones refuges	392,00	S	Grande culture	COUVERT05	non	oui

Marlène MOITY demande ensuite des précisions sur les UGB évoquées dans d'autres MAEt déjà ouvertes sur ce site Natura 2000. En effet elles peuvent être interprétées soit en UGB/ha/an ou en UGB/ha/instant « t », cette dernière proposition étant la plus contraignante des deux, pour l'éleveur qui signe cette MAET.

Sur les 4 mesures « Gestion et création de surfaces en herbes »

- Dans le cahier des charges:
 - Chargement du taux de pâturage = 1,4UGB/ha

=>A Définir si : - le taux de chargement est à un instant T
Ou - le taux de chargement est annuel

Roland RODDE répond que sur les autres sites cours d'eau, il a été retenu la notion de : UGB / hectare / instant « t ».

Jean-François DELESALLE dit qu'il serait préférable de ne pas faire de différence par rapport aux autres « sites rivières » du département et qu'effectivement il faudrait adopter 1,4 UGB/ha/instant « t » plutôt que 1,4 UGB/ha/an pour la MAEt concernée. Marlène MOITY fera le nécessaire pour notifier ces modifications pour la validation définitive en CRAE, en février 2014.

Jean-François DELESALLE conclut sur le soutien qu'apportera la Communauté de communes « La Brie des Morin » à l'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdeltot à Saint-Cyr-sur-Morin », notamment en terme de communication auprès des riverains. Il demande si une démonstration de pêche électrique est réalisable, à destination des écoles ou des riverains. Klaire



HOUEIX répond que la pêche électrique est une technique mettant en œuvre une circulation de courant électrique dans un milieu aquatique. Cette technique nécessite de mettre en place un dispositif minimum de sécurité et que la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ne prendra pas de risque avec des enfants, peu conscients de ce genre de danger. Cependant cette proposition peut être étudiée pour un public uniquement composé d'adultes.

5. Présentation des résultats de l'étude menée par la SNPN sur la population de Sonneurs à ventre jaune (*Bombina variegata*) (Marie MELIN)

✓ Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)

- Adultes : 3 à 6 cm et jusqu'à 15 g
- Petite taille et homochrome : facilement camouflé
- Pupille en forme de goutte d'eau renversée ou de cœur
- Ventre jaune avec des taches noires : individus facilement identifiables
- Dimorphisme sexuel : callosités nuptiales présentes chez les mâles
- Chant peu sonore de très faible portée : « repérage auditif » compliqué



✓ Sa biologie

- Période de reproduction : de fin avril à fin août
- Conditions favorables : température douce, beau temps après épisode pluvieux
- Amplexus lombaire
- Pontes fractionnées dans le temps et dans l'espace. Pontes en amas de quelques œufs souvent fixées à la végétation
- Eclosion après 5 jours au minimum. Métamorphose après 34 à 131 jours
- Maturité sexuelle entre 2 et 3 ans
- Longévité : de 9 à 10 ans

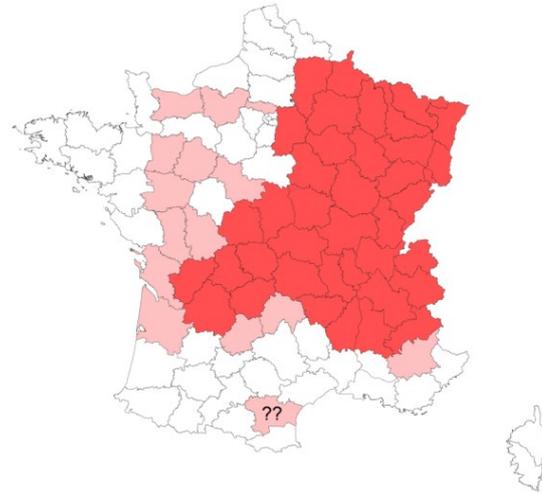
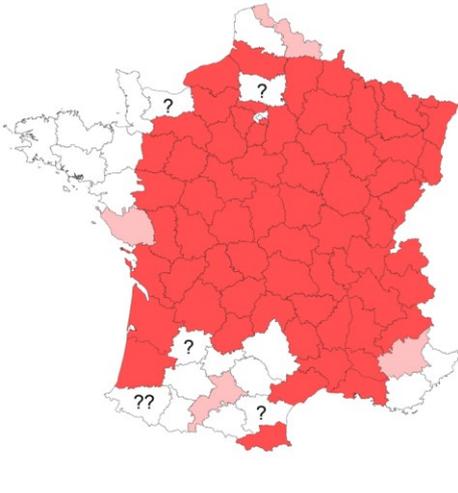
© : Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN)

✓ Ses habitats

- Mosaïque de milieux forestiers et prairiaux
- Milieux de reproduction : milieux temporaires et anthropiques, bien ensoleillés et subissant des perturbations → habitats de reproduction fragiles et menacés
- ornières principalement forestières
- mares prairiales
- empreintes de bovins en eau...



✓ Des populations en déclin en France



Répartition de *Bombina variegata* en France avant 1900. Répartition de *Bombina variegata* en France après 2000.

Département foncé : présence d'au moins 5 stations ; *département clair* : présence de moins de 5 stations ; *département blanc* : absence ; ? : présence probable mais pas mentionnée ; ?? : présence mentionnée mais mise en doute.

Référence bibliographique :

LESCURE J., PICHENOT J. et COCHARD P.-O., 2011. Régression de *Bombina variegata* (Linné, 1758) en France par l'analyse de sa répartition passée et présente. *Bull. Soc. Herp. Fr.* 137 : 5-41

✓ Une espèce protégée

- Espèce inscrite à la Convention de Berne et à la Directive « Habitats »
- Protégée en France (Arrêté ministériel du 19 nov. 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection)
- Vulnérable sur la Liste rouge nationale
- Espèce Trame verte et bleue (TVB)
- Espèce déterminante pour la Stratégie de création des aires protégées (SCAP)
- Faisant l'objet d'un Plan National d'Actions 2011-2015

✓ Situation en Ile-de-France :

Depuis les années 1990 : 4 sites en Île-de-France sur 2 départements :

- Seine-et-Marne : 3 sites distincts connus
 - ✓ Site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé »
 - ✓ Vallée du Petit Morin
 - ✓ Fontainebleau



- Val d'Oise : 1 site
- Les populations du nord-est de la Seine-et-Marne sont situées à quelques km des observations de l'Aisne et de la Marne.

✓ **2013 : une action en faveur du Sonneur**

- ***Etat des populations de Sonneur à ventre jaune dans le nord de la Seine-et-Marne***

(Etude réalisée par la SNPN en partenariat financier avec la DRIEE- IDF et le Conseil Régional et en partenariat technique avec Seine-et-Marne Environnement)

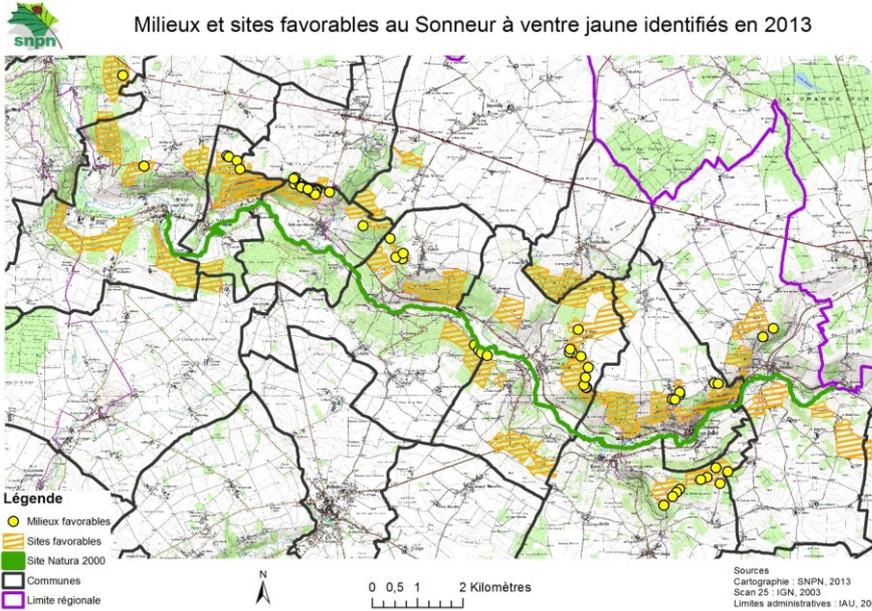
✓ *Les objectifs du programme*

- Préciser la répartition du Sonneur à ventre jaune, ses effectifs et son statut reproducteur ;
- Décrire, géolocaliser et cartographier les sites fréquentés et les zones de reproduction effectives ;
- Déterminer les zones à enjeux sur lesquelles des mesures de conservation ou de protection devront être définies.

✓ *Secteurs prospectés*

Les prospections menées par la SNPN afin d'identifier des Sonneurs à ventre jaune ont porté sur 4 secteurs dans le Nord de la Seine et Marne. La suite de l'exposé présentera les résultats en Vallée du Petit Morin.

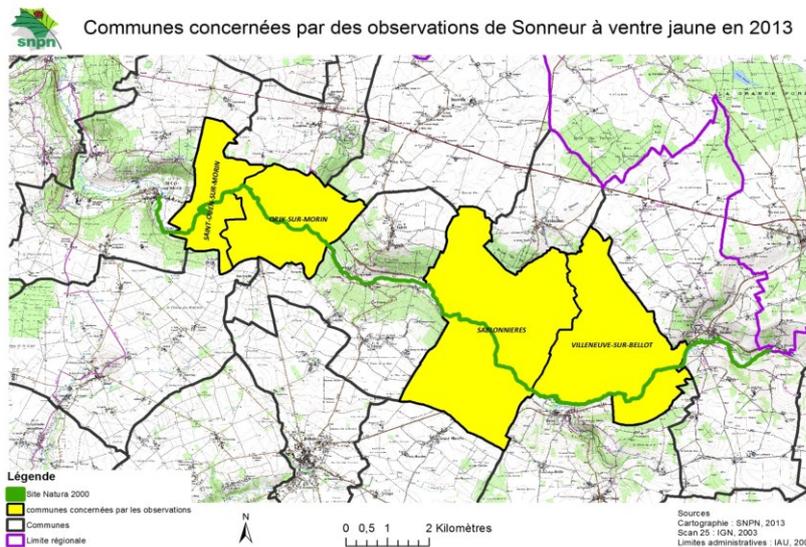
- Vallée du Petit Morin :
- Les stations où des populations ont été découvertes en 1998 par S. Rossi dans neuf sites distincts ;
- Les stations où quelques observations ont été faites en 2007, 2008, 2009 et 2011 (J. Pichenot, T. Roy et P. Rivallin).
- Quelques chiffres en vallée du Petit Morin
 - plus de 14 km² prospectés en vallée du Petit Morin
 - plus de 11 km² de sites identifiés comme favorable à l'espèce de la Ferté-sous-Jouarre à Montdauphin (boisement avec prairie, présence d'un sol retenant l'eau, réseau de mares pairiales)
 - 58 milieux identifiés (ornières, mares, fossés non courant)
 - En 2013, la SNPN a observé 68 individus dans la vallée du Petit Morin.
 - Le pattern (= motif) ventral de 65 d'entre eux a été photographié.



La population de la vallée du Petit Morin constitue la 2^e plus grande population connue d'Île-de-France

- Nombre d'individus contactés dans la vallée du Petit Morin en 2013 par la SNPN

	Adultes			Immatures/Juvéniles	Larves/Têtards
	Mâles	Femelles	Indéterminés		
Nombre d'individus contactés	12	16	6	34	Présence





- **Cinq sites** sur **quatre communes** différentes
- **Quatre sites** sur **neuf sites occupés en 1998** le sont toujours aujourd'hui et un nouveau site a été identifié en 2013.

Site	Total (effectif minimum*)	Indices/preuves de reproduction
Site 1	31	têtards
Site 2	23	amplexus, têtards
Site 3	5	-
Site 4	2	-
Site 5	7	-

4 sites sur 9 occupés en 1998 le sont toujours aujourd'hui et un nouveau site a été identifié en 2013.

- ✓ **Menaces principales :**
 - empierrement des ornières
 - passages répétés de véhicules à moteur dans les ornières
 - non renouvellement des ornières ou des mares
 - assèchement des sites (drainage,...)
 - disparition du pâturage, des prairies et des mares de prairies
- ✓ **Les actions à entreprendre**

A l'échelle régionale, départementale et locale :

- Rédaction d'un Plan régional d'actions en faveur du Sonneur à ventre jaune ?
 - Sensibilisation des élus, des gestionnaires et des usagers
 - Mesures de protection des sites
 - Mise en place de convention de gestion ou de contractualisation
 - Poursuivre l'acquisition de connaissance sur l'espèce en Seine-et-Marne et dans la région
- ✓ **Appel à témoignages**

La SNPN a besoin d'obtenir de plus amples informations sur cette espèce. Les observations opportunistes des riverains sont très importantes. Chacun est donc invité à les transmettre à la SNPN via leurs coordonnées :

Société nationale de protection de la nature

9 rue Cels – 75014 Paris

Contact : Marie Melin

Mail : snpn@wanadoo.fr

Tel : 01 43 20 15 39



Jean-François DELESALLE demande si la politique Natura 2000 pourrait être un outil de préservation pour les populations de la Vallée du Petit Morin. Marie MELIN répond que cet outil peut être envisagé. Roland RODDE complète les propos en rappelant que le Sonneur à ventre jaune est une espèce inscrite à la Directive « Habitat – Faune – Flore » et qu'ainsi cette espèce pourrait contribuer à une éventuelle extension du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » aux coteaux où sont implantées les populations de ces amphibiens. Cependant, il faudrait préalablement procéder à la consultation des collectivités et du public en vue de cette extension. Par ailleurs, Il est également possible de mettre en place un arrêté préfectoral de protection de biotope pour cette espèce mais cela paraît a priori moins adapté.

Enfin, il est rappelé que cette espèce est protégée au même titre que l'ensemble des amphibiens et que par conséquent sont interdites, sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

Jean-François DELESALLE clos alors le Comité de pilotage en remerciant les membres présents d'avoir participé à cette réunion, les structures animatrices d'avoir mené à bien leurs missions en 2013 et Marie MELIN pour son exposé sur les Sonneurs à ventre jaune.